



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° TEQ 2022-704  
DU 07 SEPTEMBRE 2022

### ARRÊTÉ PROVISOIRE DE MODIFICATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT PLACE DU ONZE NOVEMBRE (INSTALLATION DE MATÉRIELS BANCAIRES)

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu les articles L 2213-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et suivants,

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),

Vu notre arrêté n° 54/2022 en date du 29 juin 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe Doudard, directeur voirie, éclairage public et propreté urbaine,

Considérant que l'exécution de remplacement d'un guichet automatique de banque 18 Place du Onze Novembre nécessite la réglementation du stationnement dans ladite voie,

### ARRÊTONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Les LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022, LUNDI 03 OCTOBRE 2022 et LUNDI 10 OCTOBRE 2022, de 09h00 à 16h30, un véhicule est autorisé à stationner sur la place de livraison, Place du Onze Novembre, au droit du n°18, selon les besoins de l'intervention.

#### Article 2

Le cheminement des piétons est sécurisé par l'entreprise chargée des travaux.

#### Article 3

L'entrepreneur est chargé d'aviser par écrit dans les 24 heures qui suivent la fin du chantier le Commissariat de Police et le Centre de Secours.

#### Article 4

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la date de la mise en place de la signalisation qui les portera à la connaissance des usagers.

#### Article 5

Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Article 6

Monsieur le directeur général des services de la ville, Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le maire,  
Pour le maire et par délégation,  
Le Directeur Voirie,  
Eclairage Public  
et Propreté Urbaine,

Philippe Doudard

Affiché le : 12 SEP. 2022

Exécutoire le : 12 SEP. 2022